

~~P. 12 708 B~~

P. 12 708 B  
UNIVERSITÉ DE LIÈGE

# Ouverture Solennelle des Cours

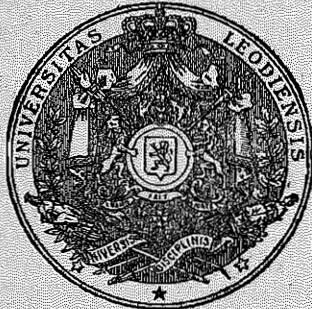
926-28

LE 19 OCTOBRE 1926

Discours de Monsieur le Recteur Eug. PROST

Aperçu historique  
de l'industrie houillère belge

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ  
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1925-1926.



RENAIX  
IMPRIMERIE J. LEHERTE-COURTIN ET FILS  
1927



UNIVERSITÉ DE LIÉGE

---

**Ouverture Solennelle des Cours**

19 OCTOBRE 1926.

---

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

---

# Ouverture Solennelle des Cours

LE 19 OCTOBRE 1926

---

Discours de Monsieur le Recteur Eug. PROST

Aperçu historique  
de l'industrie houillère belge

---

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ  
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1925-1926.

---



RENAIX  
IMPRIMERIE J. LEHERTE-COURTIN ET FILS  
1927



Mesdames, Messieurs,

Voulant s'associer à l'heureux événement qui se prépare dans la famille royale, l'Université a adressé à Leurs Majestés le Roi et la Reine, à l'occasion du prochain mariage de Son Altesse Royale le Prince Léopold, ses respectueuses félicitations.

Le Recteur a reçu en réponse le télégramme suivant :

« Le Roi et la Reine ont été très sensibles aux gracieuses félicitations qu'au nom du corps professoral de l'Université de Liège vous leur avez adressées à l'occasion des heureuses fiançailles du prince Léopold. Leurs Majestés m'ont chargé de vous transmettre, ainsi qu'à tous vos collaborateurs dont vous vous êtes fait l'interprète, leurs très cordiaux remerciements.

Chef du Cabinet du Roi ».

Mesdames, Messieurs,

Je consacrerai le discours traditionnel de cette séance de réouverture des cours à l'exposé, forcément très succinct, de l'historique de notre exploitation houillère, grâce à laquelle nous sommes arrivés à prendre rang parmi les grandes nations industrielles.

Abstraction faite du bassin de la Campine, nos gisements houillers sont répartis en plusieurs groupes dont le plus occidental, le Couchant de Mons, comprend les houillères situées à l'ouest de cette ville. Viennent ensuite le Centre,

entre Mons et Landelies, puis le bassin de Charleroi qui se continue dans le petit bassin de l'Entre Sambre et Meuse situé dans la province de Namur. Vient enfin le bassin de Liège.

Toutes les espèces de houille sont représentées dans notre pays depuis les plus maigres jusqu'aux charbons gras à gaz. Ces derniers, relativement peu abondants, sont localisés dans le Couchant de Mons.

Les houilles à coke et les charbons demi gras existent dans nos divers bassins, celui de Namur excepté.

Dans l'ensemble, nous produisons plus de demi gras que nous n'en utilisons. Par contre, en attendant que les exploitations de la Campine modifient la situation, ce qui ne tardera guère, notre extraction de charbons gras est inférieure à notre consommation. Au total, notre production annuelle de houille oscille aux environs de 23 millions de tonnes. D'une manière générale, les couches de nos anciens bassins sont de faible puissance : en moyenne 65 centimètres. Ce fait contribue à rendre l'exploitation de nos houillères plus difficile que celle des charbonnages anglais, français et allemands, dont les couches atteignent des épaisseurs beaucoup plus importantes.

Je me bornerai, pour le moment, à rappeler ces quelques généralités, d'ailleurs bien connues de tous.

La découverte de la houille remonte certainement à une haute antiquité. Il est vraisemblable que les premiers peuples qui ont habité notre territoire ont dû remarquer les affleurements de charbon dans les provinces actuelles de Liège, de Namur et de Hainaut ; peut-être, même, ont-ils reconnu les propriétés combustibles de cette roche noire. Mais, comme à ces époques reculées le bois était abondant, de longues périodes devaient s'écouler encore avant qu'il fût fait mention de tentatives d'exploitation.

Au pays de Charleroi, il fut question pour la première

fois de l'extraction de la houille dans un acte de 1297, par lequel le comte de Namur, fils de Guy de Dampierre, vendit à Allard de Rèves ses droits sur le village de Gilly et sur celui de Charnoy, qui devait devenir la ville de Charleroi. Parmi ces droits figurent les mines de houille existant dans ces seigneuries.

De 1297 au XVI<sup>e</sup> siècle, les documents retrouvés sont peu nombreux. Le plus remarquable est un record des droits et usages de Charnoy, du 7 avril 1443. Il contient un exposé de la législation en vigueur dans le pays.

Le titre le plus ancien relatif à la province de Namur remonte à 1345 ; il concerne la concession d'une fosse à charbon dans le bois de Velaines sur Sambre, à un certain Gérard li Carbonnier.

Le bassin du Centre paraît avoir été reconnu dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle. On trouve, entre autres, dans la chronique de l'Abbaye de Bonne Espérance, un document d'après lequel l'abbé Adam acquit d'Allard et Wautier de Rèves, les droits que ces seigneurs possédaient dans les villages de Houdeng Goegnies et Haine et, notamment, le droit d'extraction du charbon de terre. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, les houillères du Centre étaient très prospères ; toutefois, la zone exploitée, resta assez limitée jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'acte le plus ancien relatif au Couchant de Mons est un accord conclu en 1229 entre le chapitre de Sainte Wandru à Mons, Thomas de Savoie et Lionnes de Braine, au sujet du partage des revenus dans les bois de Hal, ville qui fit partie du Hainaut jusqu'à la Révolution française. Cet acte stipule, notamment, la part des contractants dans les charbonnières pouvant exister dans ces forêts. Vingt ans plus tard, l'existence de nombreux charbonnages situés à l'ouest de Mons est attestée par divers documents, tel celui du 6 juin 1248, qui fixe les règles à suivre pour l'exploitation de la houille,

adoptées de commun accord par les principaux seigneurs hauts justiciers du Couchant. Citons encore un recensement que l'Abbaye de S<sup>t</sup> Ghislain fit faire, en 1283, au sujet de ses charbonnages de Wasmes, de Boussu et de Dour.

En résumé, il paraît bien établi que, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, l'industrie charbonnière du Couchant de Mons était déjà très active.

On a beaucoup écrit au sujet de la découverte de la houille au pays de Liège. Si l'on s'en rapporte à l'opinion de notre érudit concitoyen Théodore Gobert, les Liégeois ont connu ce combustible avant le XI<sup>e</sup> siècle. Gobert se base, notamment, sur le fait que la cathédrale S<sup>t</sup> Lambert et diverses autres de nos églises : S<sup>t</sup> Barthélemy, S<sup>te</sup> Croix, S<sup>t</sup> Denis, S<sup>t</sup> Jean ont été construites au X<sup>e</sup> siècle et au début du XI<sup>e</sup> siècle avec des grès houillers qui n'ont pu être extraits sans que la houille elle-même fût rencontrée. Cet auteur soutient aussi que, dès cette époque, les Liégeois connaissaient les propriétés de la houille.

Les investigations faites en 1907 sur la place S<sup>t</sup> Lambert ne laisseraient pas de doute à cet égard. Dans la chambre de l'hypocauste on a, en effet, trouvé des morceaux de ce combustible et de la suie provenant de sa combustion. Cette houille venait vraisemblablement des affleurements existant sur les hauteurs avoisinant la place S<sup>t</sup> Lambert.

Gobert admet aussi que les Liégeois furent les premiers à utiliser la houille industriellement. Il se base sur le fait qu'en 1195 le moine Reiner signale « qu'on découvrit en beaucoup d'endroits de la Hesbaye une terre noire propre à brûler au foyer ». Ce serait la plus ancienne attestation écrite de la découverte de la houille sur le continent. A partir de cette époque, dans presque tous les actes de cession de terrains conclus chez nous, le vendeur fait des réserves au sujet des mines de charbon que les terrains peuvent contenir. Il est

intéressant de constater que, des autres pays d'Europe, l'Angleterre seule peut disputer à la Belgique la priorité de l'exploitation de la houille. Et encore, ce ne fut qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, que la valeur industrielle de ce combustible, longtemps considéré comme nuisible à la santé publique, fut appréciée à sa juste valeur.

En 1305, après enquête, le roi d'Angleterre en interdit l'emploi pour le chauffage. Ce n'est qu'en 1340 que l'autorisation d'employer la houille de Newcastle fut accordée à quelques industriels.

En France, l'exploitation débuta seulement en 1320 aux mines de Roche la Molière, dans le département actuel de la Loire. Le bassin du Nord ne fut mis en valeur qu'à partir de 1714. Quant au puissant bassin du Pas de Calais, il n'en est pas question avant le XIX<sup>e</sup> siècle.

Comme en Angleterre, la houille fut, pendant tout un temps, considérée comme un combustible insalubre. Henri IV en défendit l'usage sous peine d'amende et de prison. En 1764, à Paris, on prétendait encore qu'elle provoquait des maladies de poitrine, altérait le teint et jaunissait le linge. L'intervention de Morand, membre de l'Académie des Sciences, mit fin à cette légende par des expériences publiques. « Les Liégeoises, dit-il dans un mémoire qu'il publia à cette occasion, qui sont au moins aussi curieuses et coquettes que nos Françaises, usent presque exclusivement de la houille ».

En Allemagne, enfin, l'exploitation n'aurait été quelque peu active qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Et encore, en 1665, Kircher se prononce-t-il contre son emploi qui, dit-il, provoque l'apoplexie. Plus tard, en 1740, Hoffman rendait la houille responsable de la pleuropneumonie, de l'asthme et de la phtisie, maladies qui, d'après lui, étaient endémiques à Liège et à Londres.

Au pays de Liège, l'exploitation semble avoir débuté aux



environs de S<sup>t</sup> Gilles ou de S<sup>t</sup> Laurent. On creusa d'abord dans le sol de grandes excavations d'où l'on enlevait la houille tant que les difficultés du déblayage et la venue des eaux n'obligeaient pas à arrêter le travail. On se décida ensuite à suivre les couches dans la profondeur en creusant des galeries inclinées ou « vallées ». L'obligation de soutenir les galeries et d'amener au jour le combustible abattu rendait l'extraction difficile et, d'autant plus, que les eaux venant de la surface empêchaient souvent de continuer à séjourner dans la mine. A Liège, le hasard fit découvrir le moyen de parer à cette nouvelle complication. Dans la vallée de la Meuse, on avait enlevé la houille des mines qui, affleurant au pied des collines, s'enfonçaient dans les montagnes. On pratiqua des dilatements étendus et l'on amena la houille au jour par des voies de niveau. Or, il arriva que les travaux d'exploitation par galeries de niveau établirent la communication avec des travaux antérieurs, permettant ainsi aux eaux accumulées dans ces derniers de s'écouler dans la vallée. En un mot, on créa ce que l'on a appelé des « arcines » qui fournirent le moyen d'évacuer automatiquement l'eau d'une exploitation et d'assurer la continuation du travail. Ces arcines, qui devaient rendre de grands services, se multiplièrent rapidement. Elles se prolongeaient parfois sur plusieurs kilomètres et l'aérage était assuré par des puits dénommés « bures d'arcine ». Les arcines étaient de deux catégories : les franches et les bâtarde. A Liège, les premières au nombre de 4, alimentent encore les fontaines publiques de la ville. Elles étaient considérées comme tellement importantes que la loi punissait de mort ceux qui auraient porté atteinte à leur conservation. Les arcines bâtarde, d'autre part, étaient celles dont les eaux se répandaient librement sur le sol ou allaient se déverser dans la Meuse.

Il semble que dans les premiers temps de l'exploitation, chaque maître de fosse ait établi une arcine spéciale pour

ses travaux. Dans la suite, les nouveaux exploitants préférèrent, dans un but d'économie, utiliser d'anciennes galeries existant à proximité de leurs mines, moyennant paiement à ceux qui les avaient creusées, d'une redevance dite « cens d'areine ».

Les méthodes primitives d'exploitation dont il vient d'être question étaient encore en usage à Liège au XVI<sup>e</sup> siècle. Elles furent employées aussi dans les environs de Gilly et de Charnoy.

Dans le Couchant de Mons, elles ne purent être utilisées à cause de l'existence de morts terrains recouvrant la houille et de la nature plongeante des couches qui obligeait les anciens mineurs à creuser le sol verticalement ou, comme on disait alors, à « avaller des puits ». La profondeur des premiers puits fut très faible ; elle ne dépassait guère 15 toises, soit environ 26 mètres à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Si le tuyau ou « avaleresse » du puits recoupait la veine, tout allait bien et l'extraction pouvait commencer. Dans le cas contraire, on perdait souvent un temps considérable en recherches inutiles. Le sondage, en effet, qui permet de reconnaître au moyen de sondes les terrains et les couches, était complètement inconnu des anciens ; il ne fut introduit dans le Hainaut qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans le Couchant de Mons, la profondeur des puits ne dépassait pas 70 mètres, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Au début le cuvelage des puits se fit au moyen de bois et de branchages. Graduellement, on apporta à leur construction divers perfectionnements ; au XVII<sup>e</sup> siècle les puits étaient déjà murillés au moins dans la partie supérieure.

Tant que les puits furent peu profonds et tant que les galeries qui en partaient n'eurent qu'une faible étendue, on laissa la circulation de l'air se faire naturellement. Avec l'extension des travaux, l'aérage artificiel s'imposa. Déjà, au XV<sup>e</sup> siècle, on faisait communiquer le puits d'extraction par un conduit d'air avec une autre fosse ouverte appelée, puits d'air ou

« touret ». Dans la suite, le touret fut surmonté d'une tour en briques dénommée « chetteure » au pays de Liège. Plus tard encore, afin d'activer la circulation de l'air, on établit à la base du touret un foyer ou « toc-feu ».

Ces installations étaient, toutefois encore, très précaires et l'on était obligé de limiter l'étendue des voies souterraines. Dans le Hainaut, la distance maxima que les ouvriers pouvaient atteindre par une fosse, en 1695, était de 200 toises, soit environ 350 mètres. La question de l'aéragé se compliquait de la présence, dans les mines, du grisou encore appelé brisou, moufette ou feu grioux. Au pays de Liège, ce fléau semble avoir été connu dès le début du XV<sup>e</sup> siècle. Le grisou se manifestait, disait-on, sous forme de toiles d'araignée qu'on dissipait en agitant l'air avec des verges ou des morceaux de toile. Ses effets destructeurs étaient attribués à un génie malfaisant installé dans l'intérieur de la terre. « Ce feu horrible et diabolique que nous ne savons vaincre, disaient en 1637 les charbonniers de la Veine-l'Evêque, dans le Couchant de Mons, a rendu nos ouvrages déserts et nous n'avons pour le combattre que nos prières ».

L'histoire du grisou comprend deux phases. La première, celle des dégagements lents, va de l'origine de l'exploitation jusqu'en 1847. La seconde, celle des dégagements instantanés date de cette dernière année, au cours de laquelle une explosion de grisou fit de nombreuses victimes dans le Couchant de Mons. Pendant la première période, outre les précautions nécessaires pour éviter le contact du grisou avec une flamme quelconque, une ventilation suffisante pouvait réussir à éviter les accidents. Dans la suite, le ventilateur du professeur Guibal de Mons devait contribuer à atténuer fortement les dangers provenant du grisou, sans que cependant on soit arrivé encore à conjurer complètement les effets désastreux de ce terrible gaz. On a évalué à 3000 mètres

cubes par minute la quantité de grisou qui peut se répandre dans une mine dans le cas de dégagement instantané.

Dans les premiers siècles de l'exploitation l'éclairage, comme l'aérage, resta très défectueux. Du XV<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle il ne fit, pour ainsi dire, aucun progrès. Les mineurs s'éclairaient avec des torches de bois de pin ou de résine, ou encore avec des lampes en terre ou en fer blanc dénommées « crachets ». Au XVIII<sup>e</sup> siècle l'éclairage était encore souvent réalisé au moyen de « pots à feu », vases en terre remplis d'huile dans laquelle plongeait une mèche et qu'on plaçait de distance en distance dans la galerie.

Tous ces systèmes primitifs n'étaient pas de nature à conjurer le danger de la présence du grisou ; aussi, les explosions étaient-elles fréquentes. Ce ne fut qu'en 1815 que Davy imagina une lampe de sûreté qui donna quelque sécurité pour le travail dans les mines grisouteuses. La lampe Davy fut modifiée d'heureuse façon, vingt-cinq ans plus tard, par l'ingénieur liégeois Mueseler.

Pour les transports intérieurs on utilisa d'abord de simples traîneaux supportant une caisse en bois ou un panier. Dans la suite, on y fixa des roues afin de faciliter leur déplacement.

La remonte de la houille se faisait au moyen de récipients de capacité variable suivant l'importance des houillères. Au pays de Liège on dénommait « fosses de petit athour ou à hernaz simple » celles dans lesquelles on employait des paniers manœuvrés au moyen d'un treuil ; elles n'avaient au maximum que 36 toises, soit 63 mètres de profondeur et les charges ne dépassaient guère 300 livres. Dans les fosses dites « de grand athour ou à hernaz double », on utilisait un manège à chevaux, ce qui permettait d'augmenter fortement le poids des charges. Lorsque la profondeur des mines augmenta, on dut remplacer les cordes de chanvre par des chaînes. Au pays de Liège, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la profondeur moyenne

des puits était de 650 pieds. En 1785, Léonard Mathieu, directeur à Anzin, imagina un moyen d'équilibrer la charge montante par la charge descendante. Il proposa ensuite d'utiliser une chaîne comme contrepoids. On arrivait ainsi à remonter en quelques minutes, au moyen de quatre chevaux, une charge de 1200 livres.

Longtemps, le matériel employé pour l'extraction servit aussi pour la descente et la remonte des ouvriers. Plus tard, on utilisa des échelles installées, soit dans le puits d'aérage, soit dans le puits d'extraction dans des refends ménagés le long des parois. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ce système était en usage dans de nombreuses fosses.

Lorsque les travaux atteignirent un niveau inférieur à celui des areines, il arriva fréquemment que les eaux envahirent les mines qui durent être abandonnées. En même temps, les areines qui, à Liège notamment, fournissaient l'eau potable aux fontaines, étaient mises à sec.

Pour tenter de remédier à cette situation désastreuse, Ernest de Bavière promulgua, en 1582, l'édit connu sous le nom de « édit de conquête » suivant lequel quiconque réussirait à démerger une fosse noyée aurait la *conquête* des houilles de cette fosse.

Dans nos mines, l'épuisement se fit d'abord au moyen de tines manœuvrées par les hernaz servant à l'extraction. Le réservoir principal appelé « bougnou » communiquait avec deux galeries dans lesquelles on faisait arriver, autant que possible, les eaux de la mine. Des réservoirs auxiliaires recueillaient les eaux qui ne pouvaient aboutir directement au bougnou. De ces réservoirs, l'eau était amenée à ce dernier dans des tonnes ou « ghyots » montées sur roues. Un progrès rendu nécessaire par l'accroissement de la profondeur des puits fut réalisé par l'installation, dans le puits d'extraction, de pompes dites « bourriquets » actionnées par le

hernaz d'extraction dont, par un dispositif spécial, le mouvement de rotation était transformé en un mouvement de va et vient. Plus tard encore, les pompes furent placées dans un bure spécial et actionnées, suivant les conditions locales, soit par une roue hydraulique, soit par un moteur à ailettes, véritable moulin à vent rendu mobile sur plate forme de manière qu'il pût fonctionner quelle que fût la direction du vent.

Quoique fort primitifs, ces moyens témoignaient de la part de nos anciens charbonniers, d'une grande ingéniosité. Je rappellerai, à ce propos que les machines qui furent installées dans les jardins de Marly et de Versailles pour y amener les eaux de la Seine, étaient copiées sur les machines d'épuisement du pays de Liège. Elles furent inventées par Rennequin Sualem qui naquit à Jemeppe en 1644.

Au moyen âge, l'exploitation d'une mine était, en général, entreprise par un groupe d'associés : ou « parchonniers » qui, après avoir réuni un certain capital et recruté le personnel nécessaire pour la surveillance des travaux, la comptabilité, la direction de la forge, embauchaient des ouvriers spécialisés dans les diverses branches de l'exploitation : boisage, abattage, aérage, épuisement, transports intérieurs, etc. Les femmes n'intervenaient pas dans les travaux intérieurs ; elles servaient surtout à la manœuvre des hernaz d'extraction et au chargement de la houille dans les charrettes.

Dans le Hainaut, l'exploitation d'une fosse, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, n'occupait guère plus de quinze personnes. Un siècle plus tard, ce nombre était doublé et même triplé. A l'époque de l'introduction de la machine à vapeur, le personnel d'une mine comptait, en moyenne, une centaine d'ouvriers.

Dès que l'industrie houillère eut atteint une certaine importance, les mineurs se groupèrent en corporations. Au pays de Liège nul ne pouvait exploiter une mine ou y tra-

vailler comme ouvrier, ou s'occuper de la vente de la houille sans faire partie du Bon Métier des houilleurs, placé sous le patronage de S<sup>t</sup> Léonard et de S<sup>te</sup> Barbe. Le Métier comprenait des jurés ou gouverneurs, des officiers et des suppôts. Son règlement complet remonte à 1593. On pouvait l'exercer de deux façons : soit avec la « grande raete », soit avec la « petite raete ». La première était exigée des exploitants. Pour l'obtenir, il fallait être catholique, de naissance légitime, avoir travaillé au moins un an dans une mine et acquitter certains droits qui étaient doublés pour les personnes de naissance illégitime. La petite raete était celle des ouvriers occupés aux diverses branches de l'exploitation.

Le Métier avait sa Chambre à l'Aigle d'or, au pied du pont des Arches. Il était divisé en quatre circonscriptions : Avroy, Vallée, Montegnée et Ans-S<sup>te</sup> Marguerite. L'élection des gouverneurs, qui devaient être pris dans ces différentes circonscriptions, se faisait chaque année le jour de la S<sup>t</sup> Jacques. Au pays de Liège encore, les intérêts de l'industrie houillère furent placés sous la sauvegarde d'une institution dénommée « Cour des Voirs Jurés du charbonnage ». Cette Cour, qui rendit de très grands services, avait pour mission de statuer en première instance sur toutes les contestations relatives aux mines ; elle avait à assurer l'observation des règlements de houilleries, à surveiller les eaux alimentant Liège, à décider des mesures à prendre pour la sécurité du travail dans les mines. Ses membres étaient choisis parmi les mineurs les plus expérimentés. Ils devaient subir un examen devant le Tribunal des Echevins et étaient assermentés. Les Jurés réunirent les statuts et ordonnances du Métier dans un document dont l'affichage à demeure, dans la cathédrale de Liège, fut ordonné en 1424. La Cour des Voirs Jurés fonctionna jusqu'en 1794. Ses membres, auxquels il était interdit de posséder des intérêts dans une exploitation quelconque, jouissaient d'une grande

réputation qui les fit souvent appeler à l'étranger pour résoudre des litiges en matière de houilleries.

Un progrès considérable fut réalisé, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans l'exploitation de nos mines par l'invention de la machine à vapeur.

La première machine de ce genre fut brevetée en 1705 par deux anglais : le serrurier Thomas Newcomen et le plombier John Cowley, auxquels s'associa plus tard Thomas Savery. Ces inventeurs appliquèrent les idées émises vingt ans plus tôt par le médecin français Denis Papin. Leur appareil, encore appelé machine atmosphérique ou machine à feu, fut employé pour épuiser, au moyen de pompes, l'eau des houillères ou d'autres mines. Il présentait cet inconvénient que le cylindre dans lequel fonctionnait le piston devait être alternativement échauffé et refroidi pour assurer la condensation de la vapeur. James Watt lui apporta un perfectionnement très important en effectuant la condensation dans un condenseur isolé au lieu de la provoquer dans le cylindre même de la machine. Cette modification, qui diminuait la consommation de combustible, valut à Watt le titre de « vrai inventeur de la machine à vapeur » que lui décerna la Cour anglaise du Banc de la Reine. D'abord utilisée en Angleterre, la machine de Newcomen semble avoir fonctionné pour la première fois sur le continent en 1717 dans une houillère de S<sup>t</sup> Gilles. Cinquante ans plus tard on en comptait seize dans nos divers gisements. Sa facilité de construction et son prix peu élevé la firent souvent préférer à la machine de Watt sur laquelle elle prédominait encore en 1838.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut encore marqué par deux applications très importantes de la houille : la fabrication du coke et la fabrication du gaz d'éclairage.

Si l'on calcine vers 1000° dans un four dans lequel l'air ne peut pénétrer, certaines variétés de houilles grasses, il se



dégage un ensemble de gaz et de vapeurs dénommé « matières volatiles », et il reste finalement dans le four un charbon dur, compact, très résistant à l'écrasement. Ce charbon est le coke, d'emploi général aujourd'hui dans les hauts fourneaux, appareils dans lesquels on ne peut utiliser la houille crue qui, par suite de sa friabilité, s'écrase, se tasse sur elle-même, formant un véritable bouchon qui s'oppose au passage de l'air qui doit pouvoir circuler dans le fourneau.

Le coke a remplacé le charbon de bois qui présente, lui aussi, une certaine compacité et qui, dans le passé, suffisait aux besoins de la métallurgie.

Dans notre pays, au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la pénurie de charbon de bois, résultant d'un déboisement exagéré, menaçait de compromettre notre industrie sidérurgique, alors très florissante. Il devenait donc urgent de faire subir à la houille, que nous avons en abondance, les transformations nécessaires pour pouvoir l'utiliser dans notre métallurgie. C'est en 1766 que, pour la première fois sur le continent, on réalisa la distillation de la houille dans un four fermé. L'opération se fit à Sultzbach, en Bavière. Le produit obtenu servait à alimenter les hauts-fourneaux de la région. C'est là que, d'après Emile Fairon, conservateur des archives de l'Etat, fut envoyé, deux ans plus tard, par le prince évêque Charles d'Oultremont, Jean Philippe de Limbourg, docteur en médecine et maître de forges, né à Theux en 1726. A son retour, De Limbourg entreprit, à Juslenyville, des essais pour transformer en coke la houille grasse de S<sup>t</sup> Gilles.

Pendant trois ans il s'évertua, en employant des fours divers, à résoudre la question. Le compte rendu de ses recherches est consigné dans de nombreuses lettres adressées au chanoine Brocal, secrétaire de l'évêque d'Oultremont qui, dans un but purement patriotique, s'intéressait vivement à la solution du problème. En 1769, une commission constituée au sein des Etats

reçut le premier rapport de De Limbourg en même temps que des échantillons du coke fabriqué et de la fonte obtenue à l'aide du nouveau combustible. L'essai en grand de ce coke fut entrepris la même année avec la collaboration du fondeur Hubert Leloup qui avait construit, dans ce but, un haut fourneau pouvant produire par jour 5000 livres de fonte. Après de nombreux tâtonnements, De Limbourg en arriva, en 1774, à devoir avouer son insuccès. La fonte que l'on fabriquait avec le coke tel qu'il avait réussi à l'obtenir, pouvait servir comme fonte de moulage, mais elle était inutilisable pour fabriquer, par son affinage, du fer malléable. La raison de ce fait était que, dans la manière d'opérer de De Limbourg, le soufre qui existe dans la houille restait en grande partie dans le coke et intervenait, lors de l'affinage de la fonte, pour rendre le fer cassant. La mort de l'évêque d'Outremont, qui survint en 1771, acheva d'abattre le courage de l'inventeur qui perdait son unique soutien. Les États se désintéressèrent de la question et se bornèrent, pour sauver la métallurgie du manque de combustible, à assurer, par des édits, la conservation et la multiplication des forêts. Ce ne fut que cinquante ans plus tard qu'on réussit, aux usines Cockerill, à utiliser avec succès le coke pour la fabrication de la fonte. Et encore, la généralisation de son emploi ne se fit que lentement. En 1837, sur 89 hauts-fourneaux existant en Belgique, 66 étaient encore alimentés au moyen de charbon de bois.

Quant à la fabrication du gaz d'éclairage au moyen de la houille, qui fut aussi une découverte importante à l'actif du XVIII<sup>me</sup> siècle, elle est due à Minckelers, natif de Maestricht, professeur à l'ancienne université de Louvain. En 1784, Minckelers fit, devant ses élèves, une démonstration qui consistait à chauffer à haute température de la houille pulvérisée dans un cylindre en tôle se prolongeant en une partie conique portant une tube par lequel s'échappaient les gaz inflammables

brûlant avec une flamme éclairante. Cette découverte accrût encore l'intérêt que présentaient les houilles grasses qui, dès lors, furent dites houilles à gaz, dont le bassin du Couchant de Mons était abondamment pourvu.

Les renseignements relatifs à la production et au commerce de notre houille dans les siècles passés ne sont pas très nombreux. Renier Malherbe attribue à l'exportation du bassin de Liège, en 1575, une valeur de plus de 400.000 écus d'or. D'après Héron de Villefosse, notre bassin du Hainaut, alors compris dans le département de Jemappes, a produit, en 1807, 2 1/4 millions de tonnes de houille ; le bassin de Liège, qui faisait partie du département de l'Ourthe, en a fourni 440.000. Dans l'ensemble, nos houillères participaient pour 54 % à la production de l'Empire français. Nos mines du Hainaut, à elles seules, occupaient de 20000 à 25000 ouvriers.

A cette époque, le département du Nord, où se trouvent aujourd'hui les puissantes compagnies d'Anzin, Aniche, etc., ne donnait guère que 300.000 tonnes et le Pas de Calais, actuellement le centre le plus productif de France, en fournissait à peine 9.000.

Sous l'effet des perfectionnements techniques qui marquèrent le début du XIX<sup>me</sup> siècle, notre extraction progressa rapidement. En 1839, elle atteignait 3,3 millions de tonnes, soit le septième de notre production actuelle. Le Hainaut, qui intervenait pour les deux tiers, exportait en France et en Hollande plus d'un million de tonnes ; notre bassin liégeois était aussi exportateur.

Il est intéressant de constater qu'à cette époque notre production était supérieure à celle de la France et de la Prusse. Seule l'Angleterre nous dépassait.

L'introduction des perfectionnements qui nous avaient valu cette situation enviable ne se fit pas toujours sans difficultés.

Plus d'une fois il fallut lutter contre l'esprit de routine. Ainsi, par exemple, dans le Hainaut en octobre 1830, l'établissement d'une voie ferrée réunissant le charbonnage du Grand-Hornu au canal et supprimant l'emploi d'un grand nombre de chevaux, fut la cause d'une grave émeute. La ligne fut détruite, et les ateliers, les bureaux et les magasins furent saccagés. L'affaire fut si grave que Charles Rogier, membre du Gouvernement provisoire, dut intervenir personnellement pour rétablir l'ordre.

Sous l'effet des progrès réalisés par l'art de l'ingénieur le rendement annuel de l'ouvrier doubla de 1840 à 1890, passant de 92 à 175 tonnes. Pendant la même période, l'extraction s'éleva de 3 à 20 millions de tonnes.

Le début du XX<sup>me</sup> siècle fut marqué par la mise en valeur des richesses houillères de la Campine. Il semble que l'attention ait été attirée sur ce bassin, dès 1806, par les frères Castiau, anciens directeurs de mines, demeurant à Arras. Cinquante ans plus tard, leurs prévisions furent renforcées à la suite de recherches entreprises dans le Limbourg hollandais et dans la Prusse rhénane. La possibilité de l'existence du bassin campinois fut aussi formulée par Julien de Macar à l'occasion d'un mémoire relatif au bassin de Liège, mémoire qui fut couronné par l'Académie des sciences en 1875. L'année suivante, Guillaume Lambert, à la suite de recherches faites dans le Limbourg hollandais, se prononça dans le même sens. Son élève, André Dumont, fils de notre illustre concitoyen, soutint l'opinion de son maître et essaya, sans succès d'ailleurs, d'amener le gouvernement à faire les frais de quelques sondages. En 1899 nos géologues ayant continué à s'intéresser à la question, la Société géologique de Belgique mit à l'ordre du jour l'étude de l'existence du terrain houiller au nord du bassin de Liège. D'intéressantes communications se produisirent à la suite de cet appel ; elles émanaient d'une série de savants parmi lesquels figuraient plusieurs géologues attachés

à notre université : Alfred Habets, Gustave Dewalque, Max Lohest, Henri Forir.

Les premières investigations, faites dans le but de rechercher le prolongement, vers le nord, du bassin de Liège sont dues à l'ingénieur Renier Malherbe ; elles eurent lieu dans les environs de Haccourt. Le premier sondage qui atteignit le terrain houiller dans la Campine même, fut exécuté à Lanaeken, de 1897 à 1899 par Jules Urban.

Deux ans plus tard, André Dumont atteignit, à son tour, le terrain houiller près de Asch, à 520 mètres de profondeur et retira le premier échantillon de houille campinoise.

En présence de ces résultats, plusieurs sociétés, notamment Cockerill, l'Espérance et Bonne Fortune, Patience et Beaujone, entreprirent de nouvelles reconnaissances dans les environs d'Asch, puis dans la direction de Hasselt. La zone de recherches s'étendit de plus en plus, dépassant les limites du Limbourg et pénétrant dans la province d'Anvers.

En somme, en 1903, on avait déjà entrepris, sur un espace de 700 kilomètres carrés, 57 sondages qui, presque tous, ont atteint la formation houillère.

La première concession fut accordée en 1906.

La houille de Campine se trouve à grande profondeur ; par contre, les couches exploitées ont une puissance moyenne de plus de 1 mètre, c'est à dire très supérieure à celle des couches de nos autres bassins.

C'est en juillet 1914, au charbonnage de Winterslag, qu'on recoupa, à la profondeur de 484 mètres, la première couche de houille. La direction du charbonnage organisa, à cette occasion, une fête qui, d'ailleurs, n'eut jamais lieu, car, par une ironie du sort, la date en avait été fixée au 4 août.

En 1913, la situation de notre industrie houillère était la suivante : nous produisions près de 23 millions de tonnes

valant 420 millions. De ce tonnage, les deux tiers étaient formés de charbons demi-gras et maigres. Nos exportations totales de combustibles consistant, en très grande partie, en demi-gras, se montaient à 7 millions de tonnes ; elles étaient inférieures de 4 millions de tonnes à nos importations se composant surtout de charbons gras. Depuis 1910, notre consommation est supérieure à notre production et il en sera ainsi jusqu' à ce que les charbonnages de Campine viennent combler le déficit ce qui, d'ailleurs, ne tardera guère.

De toutes nos industries, l'exploitation houillère est celle qui a la moins souffert de la guerre, l'armée d'occupation ayant besoin de charbon pour ses divers services et pour les transports. Le manque de personnel expérimenté, la difficulté des approvisionnements en huiles, câbles, explosifs et matériel de tout genre, une série de mesures vexatoires firent, toutefois, tomber la production aux deux tiers de la normale.

En outre, plusieurs de nos charbonnages eurent à pâtir, au début des hostilités, de bombardements et d'incendies.

Si, pendant l'occupation, notre exploitation fut relativement épargnée, il s'en fallut de peu que, lors de la retraite des troupes allemandes, nos installations, spécialement celles du Hainaut, ne fussent vouées à la ruine. En effet, le 26 octobre 1918, le Grand Quartier général ordonna la destruction des Charbonnages du Couchant de Mons. On enjoignit de faire remonter les chevaux et d'arrêter l'épuisement et la ventilation. On fit, en même temps, placer des explosifs sur les machines d'extraction pour les faire sauter. De vives représentations des Puissances neutres réussirent heureusement à conjurer le désastre et l'ennemi se borna à enlever des pièces essentielles aux machines d'extraction de nombreuses houillères du Hainaut.

En Campine, les travaux, interrompus dès le début de la guerre, ne furent repris avec quelque vigueur qu'en 1916. Et encore,

L'autorité allemande chercha-t-elle à les entraver par des réquisitions de tout genre, faites dans le but d'accroître le nombre des chômeurs et de favoriser ainsi le recrutement des ouvriers pour l'industrie allemande. Aussi, en 1918, un seul siège, dont la production fut de 66.000 tonnes, était-il en activité. Depuis lors, le nombre des sièges s'est multiplié et la production a progressé rapidement ; en 1925 elle s'est élevée à 1.136.000 tonnes, consistant presque entièrement en charbons gras. Pour l'année en cours, ce chiffre sera largement dépassé.

Notre fabrication de coke eut relativement beaucoup plus à souffrir que nos houillères. Un tiers de nos fours seulement put être maintenu en activité. Les autres furent détruits ou mis hors d'usage, ou encore privés de leurs installations de récupération. Les cokeries du bassin de Liège furent particulièrement atteintes.

Après l'armistice, nos charbonnages regagnèrent rapidement le terrain perdu. Dès 1920, la production se rapprochait de celle de 1913. A ce moment, l'Europe souffrait d'un manque de houille. En Angleterre, sous l'effet de causes diverses, l'extraction avait baissé de 20 %, ce qui amena une forte diminution de l'exportation. Une situation analogue existait en Allemagne. Ce furent là les causes principales de la pénurie de houille en Europe. Les livraisons forcées aux Alliés, imposées aux Allemands, furent insuffisantes pour modifier l'état de choses et, d'autant plus, que la France, où les grands bassins du Nord avaient été systématiquement ravagés, se trouvait en présence d'un déficit considérable.

Sans doute, les États-Unis avaient, au cours de la guerre, fortement accru leur production, mais leur marine était insuffisante pour transporter en Europe d'importantes quantités de houille.

En 1921, une grève de longue durée fit tomber la pro-

duction anglaise à un niveau tellement bas que les quantités de houille exportables atteignirent à peine le tiers de celles de 1913.

L'année suivante, ce fut au tour des mineurs américains de suspendre le travail.

Cet ensemble de circonstances procura à nos charbonnages une période de prospérité que vint encore renforcer, en 1923, la réduction de l'extraction allemande, consécutive à l'occupation de la Ruhr.

Mais, dès le début de 1925, un revirement se produisit. Nos concurrents anglais, français, allemands reprirent vigueur. D'autre part, une diminution de la consommation de la houille se manifesta dans la plupart des pays. Les causes sont surtout de nature technique et ne pourront qu'aller en s'accroissant.

On peut mentionner, d'abord, une meilleure utilisation de la houille résultant de perfectionnements apportés aux gazogènes et aux fours, et l'extension croissante, dans l'industrie, du chauffage par injection de charbon pulvérisé en remplacement de l'ancien mode de chauffage sur grille.

D'autre part, l'industrie, les chemins de fer, la marine, emploient de plus en plus le pétrole et les produits de sa distillation : essence et mazout dont, depuis dix ans, la production a augmenté de 150 %. D'un pouvoir calorifique très supérieur à celui de la houille, le pétrole qui est, en outre, exempt de cendres est, à tous égards, un combustible excellent. Pour la marine, en particulier, il est spécialement avantageux. Ainsi, par exemple, un navire de 21.000 chevaux actionné au moyen de moteurs Diesel alimentés à l'huile lourde de pétrole, consommera, par jour, 100 tonnes de ce combustible alors qu'un navire de même puissance, marchant au charbon, exigera au moins trois fois autant de houille.



Aussi, n'est-il pas étonnant de constater que la houille qui, en 1914, entrait pour 88 % dans les approvisionnements de la marine marchande, n'intervient plus aujourd'hui, que pour 66 %. Déjà, en 1912, une très grande partie des flottes de guerre des États-Unis, de l'Angleterre, de la Russie et de l'Allemagne n'utilisait que le pétrole.

Un autre facteur encore, et non des moindres, de la diminution de la consommation de la houille est l'utilisation croissante de la force contenue dans les chutes d'eau. Il y a exactement un siècle que le Français Benoit Fourneyron construisait sa turbine hydraulique qui lui valut le Grand Prix de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale.

Depuis lors, sous l'impulsion d'une pléiade d'inventeurs, l'utilisation des chutes d'eau, ou de « la houille blanche » suivant la poétique expression d'Aristide Bergès, a réalisé de merveilleux progrès. En Europe, le massif des Alpes offre à la France, à l'Italie, à la Suisse, des réserves d'énergie énormes. La Suède et la Norvège sont aussi, sous ce rapport, dans une situation privilégiée.

Pouvant obtenir l'énergie électrique à un prix très avantageux, ces pays ont, en quelque sorte, monopolisé les industries qui nécessitent l'emploi du four électrique. Telles sont, notamment, la fabrication de l'aluminium et du magnésium, celle du zinc par électro-thermie, celle des carbures et celle des ferroalliages pour aciers spéciaux.

Pour la même raison, les régions montagneuses s'intéressent de plus en plus à la métallurgie électrolytique du zinc, déjà très largement représentée aux États-Unis, au Canada et en Tasmanie et même en Europe, et qui se manifeste de plus en plus comme un concurrent très sérieux de l'ancien procédé de réduction, le seul utilisé en Belgique.

Rien que dans les cinq pays que j'ai mentionnés : France, Italie, Suisse, Suède et Norvège, la puissance disponible des

chutes d'eau est estimée à 46 millions de chevaux, soit près de 34 millions de kilowatts. Si, tenant compte des différences des conditions de marche dans les centrales électriques, on admet une consommation moyenne de houille de 4 tonnes par kilowatt et par an, on voit à quelle énorme économie de charbon correspond la force hydro-électrique que j'ai citée et qui n'est encore qu'en partie utilisée jusqu'ici.

Et, tandis que les causes de diminution de la consommation de la houille se multiplient, la production est remontée, en 1925, dans les divers pays européens à un niveau très élevé.

En ce qui concerne la Belgique, on peut dire que le bassin de la Campine lui procurera, à bref délai, une surabondance de charbon gras dont le placement se heurtera, sans doute, à de grandes difficultés résultant de l'inévitable concurrence de l'Angleterre et de l'Allemagne où les conditions d'exploitation sont plus favorables avec, comme conséquence, un prix de revient moins élevé. Il me suffira, pour établir ce dernier point, de rappeler que l'année dernière le rendement journalier moyen par ouvrier, qui était de 905 kgs dans les bassins anglais et de 833 kgs à la Ruhr ne dépassait guère 500 kgs dans nos mines.

La grève qui sévit depuis près de 6 mois en Angleterre, où elle a pris les proportions d'une véritable calamité, a momentanément écarté le danger. Non seulement l'Angleterre n'exporte plus de combustible, mais elle est obligée d'en importer pour soutenir quelque peu ses industries déjà considérablement réduites.

La crise, en ce qui nous concerne, est donc conjurée jusqu'à ce que le marché anglais ait repris son allure normale. Mais ses causes n'en existent pas moins à l'état latent, et, lorsque la grève est venue en reculer l'échéance, les milieux industriels se préoccupaient activement des moyens à employer pour en atténuer les effets.

Ayant déjà plutôt abusé de votre attention, je m'abstiendrai de commenter les solutions proposées, quelque intérêt qu'elles présentent et je terminerai en affirmant, une fois de plus, ma confiance dans nos industriels. Depuis toujours, dans nos anciens bassins, plus récemment en Campine, nos ingénieurs se sont trouvés, par suite du caractère défectueux de nos gisements, devant des problèmes difficiles, plus compliqués que ceux qui se sont posés à leurs concurrents. Et, cependant, depuis toujours aussi, ils ont réussi à exploiter dans des conditions telles que le marché des houilles belges n'a cessé d'être assuré.

On peut donc espérer que s'ils obtiennent, au moment voulu, des gouvernants et des mineurs le concours qu'ils peuvent légitimement en attendre, il réussiront à maintenir notre industrie fondamentale au niveau auquel plusieurs siècles d'efforts ininterrompus lui ont permis d'atteindre.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

F. Henaux — Recherches historiques sur l'exploitation de la houille au pays de Liège, 1843.

Renier Malherbe. — Historique de l'exploitation de la houille dans le pays de Liège. Mémoires de la Société d'Emulation de Liège 1862.

E. Polain. — L'exploitation de la houille au pays de Liège au XVI<sup>e</sup> siècle (inédit).

Théodore Gobert — Eaux et fontaines publiques à Liège depuis les origines de la ville jusqu'à nos jours.

A. M. Héron de Villefosse — De la richesse minérale, tome I, 1819.

G. Arnould — Mémoire historique et descriptif du bassin du Couchant de Mons, 1897.

Gonzales Decamps — Mémoire historique sur l'origine et les développements de l'industrie houillère dans le bassin du Couchant de Mons. Société des Sciences du Hainaut 1888-89.

Alph. Briart — L'industrie houillère belge. Rev. Univ. des mines 3<sup>e</sup> S. T. XXVII, 1894.

Emile Fairon. — Les premiers essais de fabrication de coke en Belgique. La vie wallonne, N<sup>os</sup> 8 et 9, 1926.

De l'exploitation et du traitement des substances minérales en Belgique. Extraits des Annales des travaux publics de Belgique, Bruxelles 1843.

Em. Harzé — Du développement des industries extractives et métallurgiques en Belgique depuis 1831. Rev. Univers. des mines. 3<sup>e</sup> Série, Tome XLI, 1898.

Paul et Marcel Habets. — Le bassin houiller du nord de la Belgique. Revue Univ. des mines. 4<sup>e</sup> Serie, Tome I, 1903.

Statistiques des industries extractives et métallurgiques en Belgique.

Commission d'enquête sur les violations du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre. — 3<sup>e</sup> Vol., Tome I, 1921.

A. Delmer — La crise dans l'industrie charbonnière belge. Revue économique internationale, Décembre 1925.

Mack Eastman. — La crise charbonnière. — Revue Industrielle du travail, Mai 1926.

Victor Sylvestre. — La houille blanche, 1925.

The Mineral Industry, Vol. XXXIV, 1925.

---

## BIBLIOTHEQUE.

M. Joseph Brassinne, Professeur et Bibliothécaire en chef.

1. *Pendant l'émigration. Lettres de Liégeois (1794-1801), publiées avec une introduction et des notes.* (Bibliotheca leodiensis I. Recueil de documents de la Bibliothèque de l'Université de Liège publié sous les auspices et aux frais de la Commission administrative du Patrimoine de cette Université). Liège, Printing C°, 1926, in-8° de XVI-148 pages.
2. *Le sculpteur Daniel Mauch à Liège,* dans la *Chronique Archéologique du Pays de Liège*, XVII (1926), pp. 43-47.
3. *Catalogue de l'Exposition de l'Art français au Pays de Liège, du Moyen-Age à l'Empire* (en collaboration avec Léon Ghinet). Liège, Printing C°, 1926, in-8° de XVI, 128 pages.

*Messieurs les Etudiants,*

La fin de cette année académique a été marquée par un incident des plus pénibles qui vous est suffisamment connu pour que j'entre dans plus de détails. Je ne puis, toutefois, le passer sous silence et je tiens à dire publiquement qu'un jugement du Conseil académique lui a donné immédiatement la solution qu'il exigeait en excluant de l'Université l'étudiant coupable.

J'aurais mauvaise grâce de vous faire un grief de cette triste affaire dont le caractère fut exclusivement personnel et qui a provoqué la réprobation unanime de ceux d'entre vous qui en ont été les témoins.

Je m'empresse de jeter un voile sur des faits hautement regrettables qui, heureusement, n'engagent que la responsabilité de leur auteur, et je déclare que, pendant cette année encore, mes rapports avec vous ont été, le plus souvent parfaitement sympathiques et, en toutes circonstances, absolument courtois.

Le nombre croissant des séances de nature scientifique, littéraire ou artistique organisées par nos différents cercles montre que la plupart d'entre vous cherchent, de plus en plus, à élargir leur horizon et à ne pas limiter leur activité à l'assimilation des matières qui leur sont enseignées, avec, comme seul but, l'obtention d'un diplôme.

La valeur des conférenciers qui, à maintes reprises, ont répondu à votre appel, est de nature à vous procurer un sentiment de légitime satisfaction et à vous encourager à faire en sorte qu'on puisse, de plus en plus, voir en vous des jeunes gens désireux d'acquérir, pendant leur passage par l'Université, à côté de connaissances professionnelles, cette formation générale sans laquelle, un homme, si instruit soit-il dans sa spécialité, n'est jamais complet.

Depuis la guerre, la Belgique voit, chaque année davantage, qu'elle ne peut compter que sur elle-même pour reconquérir une situation normale. Et c'est en bonne partie sur vous, sur la jeunesse instruite et virile sortant des Ecoles Supérieures, qu'elle doit pouvoir compter.

N'oubliez pas non plus que c'est à vous aussi à travailler au développement de la grande et riche colonie que notre pays doit à l'initiative intelligente et hardie de Léopold II. Il faut, si nous voulons que, dans l'avenir, nos droits soient respectés, que l'influence belge y soit de plus en plus prépondérante.

Le champ est vaste : très fréquemment, je reçois des départements ministériels ou de Sociétés des demandes de renseignements ou des offres de situation. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la Compagnie maritime du Congo a entrepris de permettre à la jeunesse instruite de se faire une idée de ce qu'est notre colonie. Que ceux d'entre vous qui sont libres de choisir leur carrière et qui possèdent les connaissances et les qualités morales requises tournent leurs regards de ce côté. En même temps qu'ils assureront leur avenir, ils auront aussi la satisfaction de servir utilement leur pays.

Messieurs, je tiens, en terminant, à vous adresser tous mes vœux pour le succès de vos études au cours de l'année qui commence, et je tiens aussi à vous exprimer la conviction que

rien ne viendra troubler la cordialité de mes relations avec vous.

*Messieurs,*

Il nous est toujours très agréable de voir se grouper nombreux autour de nous, à l'occasion de cette cérémonie annuelle de la réouverture des cours, des représentants du pouvoir judiciaire et du pouvoir civil, de l'armée et de l'industrie.

Notre idéal à tous, Messieurs, est d'user, pour le bien du pays, de la part d'autorité et d'influence dont nous disposons. Si nos moyens d'action diffèrent, notre but est le même, et nous devons saisir toutes les occasions de rapprochement qui nous permettent d'affirmer notre solidarité.

Le corps professoral vous est très reconnaissant de l'intérêt que vous voulez bien lui témoigner et je suis heureux de pouvoir vous assurer de toute sa gratitude.

Je déclare ouverte l'année académique 1926-1927.

VIVE LE ROI !

---